

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GESTEL



## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Municipal du 24 février 2020

Le Maire, Michel Dagorne





Objet	Désignation	Références législatives et réglementaires	Service concerné	Référence
Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Conduites publiques d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal (pas de trame spécifique)	Loi du 8 août 1929 Décret du 30 décembre 1952 modifié par décret du 28 août 1975 Loi du 4 août 1962 Décret du 15 février 1964	Lorient Agglomération CS 20001 56314 LORIENT Cedex	A5
Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	RN 165	Articles L. 122-2, L. 151-3, L. 152-1 et L. 152-2 du Code de la Voirie Routière Articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'Urbanisme	DIRO 18, rue Stanislas Dupuy de Lôme ZI de Prat 56000 VANNES	EL11
Servitudes relatives au transport de gaz naturel	Réseau de distribution	Loi du 15 juin 1906 modifiée (article 12) Loi n° 46-628 du 08 avril 1946 modifiée (article 35) Décret n° 67-886 du 06 octobre 1967 (articles 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 <sup>er</sup> juin 1970 modifié (Titre I, chapitre III et Titre II) Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (articles 5 et 29) Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (article 24)	Service Travaux Tiers et Urbanisme 10, Quai Emile Cormerais CS 10002 44801 SAINT-HERBLAIN Cedex	I3
Servitudes relatives au transport d'énergie électrique	Réseau de distribution moyenne tension	Loi du 15 juin 1906 modifiée (articles 12 et 12 bis) Loi de Finances du 13 juillet 1925 (article 298) Loi n° 46-628 du 08 avril 1946 modifiée (article 35) Décret n° 67-886 du 06 octobre 1967 (articles 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 <sup>er</sup> juin 1970 modifié	ENEDIS Service DT - DICT 64, Boulevard Voltaire BP 90937 35009 RENNES Cedex  RTE - GMR Bretagne 1, rue Ampère Zone de Kérouvois sud 29500 ERGUE-GABERIC	I4
Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station de Lorient-Lann Bihoué (décret du 11 octobre 1983)	Articles L. 52 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques Articles L. 5113-1 du Code de la Défense Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique	ORANGE UPR OUEST-ETU-EFTH 11, Avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex  BCRM de Brest ESID BREST CC 16 26240 BREST Cedex 9	PT1

Objet	Désignation	Références législatives et réglementaires	Service concerné	Référence
Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Tronçon Le Faouët-Lorient Lanveur (décret du 05 mai 1998) Tronçon Le Faouët-Ploemeur (décret du 08 décembre 1975) Station de Lann Bihoué (décret 03 octobre 1983) Radar Centaure Base aéronavale de Lann Bihoué (décret du 07 décembre 1990)	Articles L. 54 à L. 56-1, R. 21 à R. 26 et R. 39 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques Articles L. 5113-1 du Code de la Défense	ORANGE UPR OUEST-ETU-EFTH 11, Avenue Miossec 29334 QUIMPER Cedex  BCRM de Brest ESID BREST CC 16 26240 BREST Cedex 9	PT2
Servitude attachées aux réseaux de télécommunications	Câble national enterré Orange n° F 202 Fibres optiques Quimper-Gare-Concarneau	Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du Code des Postes et Télécommunications Électroniques	ORANGE URR OUEST 50, rue de Redon CS 64445 35044 RENNES Cedex	PT3
Servitudes relatives aux voies ferrées	Ligne Savenay-Landerneau	Lois du 15 juillet 1845 Décret du 22 mars 1942 Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942	SNCF Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest Pôle valorisation et transactions immobilières 15, Boulevard de Stalingrad 44000 NANTES	T1
Servitudes aéronautiques de balisage	BAN LAN-bihoué	Arrêté ministériel du 5 juin 1969	BCRM de Brest ESID de Brest CC16 29240 BREST-Cédex9	T4
Servitudes aéronautiques de dégagement	BAN LAN-bihoué	Arrêté ministériel du 5 juin 1969	BCRM de Brest ESID de Brest CC16 29240 BREST-Cédex9	T5
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	Couvre les zones du territoire qui ne sont pas couvertes par la servitude T5	Articles R. 241-1 et D. 244-1 à D. 244-4 du Code de l'Aviation Civile Articles L. 151-43, L. 152-7 et L. 153-60 du Code de l'Urbanisme Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	M. le Délégué Régional de l'Aviation Civile SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex	T7